Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 91 (1994)
Heft: 6

Vorwort: Éditorial

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EDITORIAL

Le 27 avril 1994, les membres du groupe représentant les sociétés d'apiculture de notre pays étaient convoqués, au Libefeld à Berne, avec un ordre du jour chargé. Mais le point qui mobilisa les énergies fut le troisième: restructuration des stations de recherche agronomique:

a) réduction du personnel et des prestations de la section apicole;
b) conséquences des réductions et influence sur la pratique.

Ordre reçu de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

Dans le cadre de la restructuration des sept stations de recherche agronomique décidée par le Conseil fédéral, des possibilités d'économies touchant la section apicole de la Station fédérale de recherches laitières (FAM) ont été examinées. Après étude interne, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a informé la direction de la FAM le 17 mars 1994 que la section apicole devrait se contenter dorénavant de cinq places de fonctionnaire, au lieu des sept qui lui sont attribuées actuellement, et que si plus de collaborateurs sont nécessaires, ceux-ci devraient être financés par des tiers.

Cette réduction de personnel aura fatalement des conséquences incalculables à moyen et long terme pour l'apiculture, car cela veut dire que certains secteurs de recherche seront purement et simplement supprimés. Il est aberrant qu'au moment où sévissent en force la varroase, l'acariose et bien d'autres maladies et parasites, on supprime les laboratoires et services concernés.

Le représentant de l'Office fédéral de l'agriculture veut mettre ces services à la charge des cantons, afin d'économiser deux postes de travail sur la section apicole.

Comment les cantons vont-ils réagir à cette nouvelle sollicitation?

Sont-ils aptes à reprendre financièrement ces services?

Auront-ils les moyens techniques, le personnel qualifié pour continuer et suivre les programmes des services actuels?

On peut se poser encore bien des questions sur ces transferts de compétences.

Entre autres la dispersion des forces, la coordination des recherches, etc.

La Section apicole du Liebefeld fut créée en 1903 pour être au service des apiculteurs de ce pays et n'a cessé de se développer, motivée par l'utilité

incontestable de la recherche sur les maladies de l'abeille et la divulgation des moyens à utiliser pour les soigner.

L'apiculture a connu, grâce à la section apicole, un essor constant et réjouissant jusqu'à nos jours. La sélection et la vulgarisation ont donné une structure à notre apiculture. L'office fédéral, qui en a facilité la création, a permis son développement jusqu'à ce jour dans d'excellentes conditions, en a constaté de ce fait la qualification et l'utilité; pourquoi faudrait-il perdre inconsciemment cet acquis?

Nous pourrions aussi consulter le *Journal suisse d'Apiculture*: les numéros 1, 2 et 3 de 1992 étayent nos propos sur le Liebefeld, section apicole.

La commission, par le président suisse M. J.-P. Cochard et plusieurs intervenants, ne resta pas sans réagir, le débat fut animé, les réactions vives. Aucune décision ne put voir le jour. Il fut donc décidé de créer une commission de travail afin d'étudier la situation, de chercher des solutions équitables pour les apiculteurs et les finances de la Confédération. La commission devra donner son rapport en automne.

Je porte à votre connaissance, pour information, l'état de la recherche dans les pays qui nous entourent pour comparaison, ainsi que l'appréciation des avantages et désavantages provoqués par ces restructurations. Ainsi vous pourrez soutenir le combat de ceux qui vous représenteront dans le débat qui s'annonce difficile et périlleux pour l'apiculture.

Conséquences d'une diminution des prestations

Maladies des abeilles

Dès 1997, la section apicole ne pourra plus assurer le diagnostic, la formation des inspecteurs de ruchers, la consultation pour les offices vétérinaires et l'OICM, ni la recherche épidémiologique appliquée. Ces tâches devront être assumées par les services vétérinaires cantonaux ou l'OVF.

La suppression d'un service qualifié de diagnostic pourrait provoquer la prolifération de foyers épidémiques insoupçonnés (en particulier de loque américaine). L'éclosion plus fréquente d'épidémies aiguës et les frais plus élevés que cela occasionnerait en seraient les conséquences.

Le renoncement au diagnostic et à la recherche épidémiologiques coordonnés en Suisse supprimerait aussi la vue d'ensemble sur la diffusion et les symptômes des maladies. Les bases de décision pour des mesures de police sanitaire efficaces et judicieuses en cas d'épidémie feraient défaut.

Le renoncement à la formation d'inspecteurs de ruchers et aux conseils en faveur de l'OVF et des services vétérinaires cantonaux remettrait en question l'efficacité de la lutte officielle contre les varroas.

Conduite des ruchers

Dès août 1995, la recherche et le développement dans le domaine de l'élevage et, en conséquence, le soutien technique des projets d'élevage des organisations d'apiculteurs ne pourront plus être assurés. Cela remet en question la continuation de certains programmes d'élevage.

Dès 1997, la recherche en matière de conduite de ruchers et de technique des procédés devra être réduite de plus de 20%. Lors de l'élaboration du nouveau programme de travail, en 1996, il faudra décider quels seront les projets concernés.

Cette diminution de la recherche aura pour effet que la publication de recommandations pour la solution de problèmes spécifiques à la Suisse sera retardée ou devra être partiellement supprimée.

Conseil

Dès 1995, la participation de la section apicole à la formation continue des conseillers/conseillères ne sera possible que tous les deux ans, tandis qu'elle devra être supprimée en ce qui concerne les moniteurs-éleveurs. Cela pourrait provoquer une régression des compétences des apiculteurs, une diminution de la qualité de l'élevage des abeilles et une augmentation des coûts.

Rapport coûts/profits

Les coûts du maintien de l'infrastructure de recherche et de développement de la section apicole (par exemple ruchers, laboratoires, bibliothèque) ne diminueront que légèrement. Le rapport coûts/profits se détériorera globlement.

Les surcroîts saisonniers de travail pendant la période de végétation (essais dans les ruchers) sont maintenus en cas de réduction des prestations et du personnel. Il en résultera un besoin supplémentaire en personnel auxiliaire saisonnier.

La suppression des tâches importantes (par exemple concernant les maladies d'abeilles, l'élevage) causera d'importantes pertes de compétences de la section apicole. Un soutien compétent et complet de la pratique pour la solution de ces problèmes ne pourra plus être assuré.

Conclusions

Le maintien de l'état actuel en personnel de la section apicole serait idéal pour couvrir les besoins des apiculteurs dans les domaines des maladies des

abeilles, de la conduite des ruchers, des produits de la ruche, de la protection des abeilles et de la consultation.

La diminution de personnel (cinq personnes au lieu de sept) prévue dans le cadre de la restructuration des sept stations de recherche agronomique causera une forte réduction des services de la section apicole. Cette réduction se ferait surtout nettement sentir au niveau des maladies des abeilles, de la conduite des ruchers, de l'élevage et de la consultation.

En conséquence, d'importants besoins de la pratique ne pourraient plus être assurés par la section apicole. Cela conduirait à une régression des connaissances professionnelles des apiculteurs, à une diminution de la qualité et du succès de l'élevage des abeilles, ainsi qu'à des coûts plus élevés. L'attractivité de l'apiculture en tant qu'occupation de loisirs serait remise en question.

Les désavantages sérieux dus à la diminution du personnel pourraient être évités si certaines activités étaient financées par des tiers (OVF, cantons, organisations d'apiculteurs). Les milieux concernés devraient chercher ensemble des solutions au sein d'un groupe de travail.

Besoins futurs

1. Promotion des compétences des apiculteurs par une offre de formation et de consultation attrayante dans tous les domaines importants de la pratique et dans les trois régions linguistiques de la Suisse.
   Condition: propres recherche et développement.
2. Proposition d'une lutte intégrée contre les varroas.
3. Participation de la Suisse à l'harmonisation dans l'UE de la lutte contre les maladies des abeilles, de la protection des abeilles et des normes de qualité pour les produits de la ruche.
4. Soutien technologique des organisations d'apiculteurs lors des contrôles et des concours de qualité des miels.

À VENDRE

RUCHES NEUVES pastorales DB 10 cadres dès Fr. 170.—
RUCHES NEUVES pastorales DB 12 cadres dès Fr. 210.—

Pour d'autres matériels, demandez notre prix courant.

JPAM S.A. – Matériel apicole, miel – Ch. de l'Eglise 8 – 1026 Echandens
Tél. (021) 701 14 67

En cas d'absence, répondeur (vous pouvez laisser votre message, nous vous rappellerons) ou **tél. au (021) 731 27 37**, l'après-midi.

5. Diagnostic précoce de développements imprévisibles des maladies des abeilles (par exemple forte augmentation de couvain calcifié en Autriche).
6. Elaboration d'un concept pour l'économie apicole en relation avec l'agriculture extensive et les compensations écologiques (par exemple récolte de miel sur les surfaces en jachère).

Nombre d'instituts spécialisés en apiculture et nombre d'apiculteurs: une comparaison internationale

Allemagne	120 000 apiculteurs	18 instituts	6 700 apic./inst.
Autriche	30 000	3	10 000
France	100 000	7	14 000
Italie	100 000	18	5 600
Angleterre	30 000	12	2 500
Suisse	25 000	1	25 000

Le nombre de collaborateurs travaillant dans les différents instituts n'a pas pu être déterminé exactement. Dans bien des cas toutefois, ce chiffre n'est pas inférieur, mais plutôt supérieur à celui de la section apicole.

Tout le matériel courant pour l'apiculture. Cire gaufrée Rithner, cadres montés, maturateurs de 50 à 200 kg.

Ruches DB dès **Fr. 250.—.**

Divers extracteurs en inox à moteur pour ruches Burki et Dadant de **Fr. 800.— à Fr. 1600.—.**

Reprise de votre ancien extracteur.

Livraison à votre domicile selon entente.

La ruche économique.

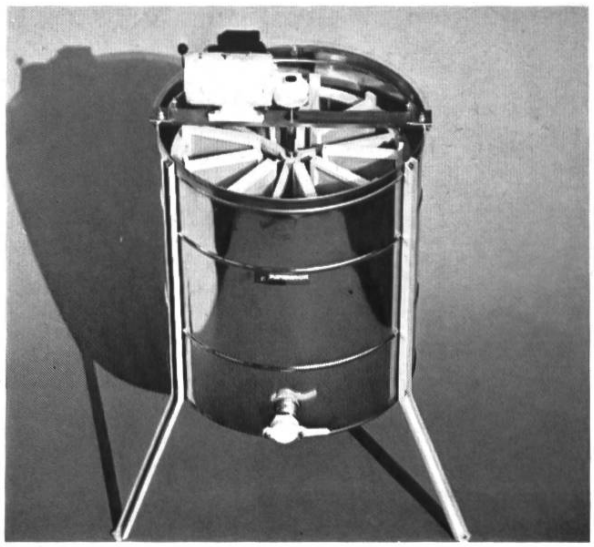

André Thonney-Mariéthoz – Yvonand – 024/21 12 88